



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 04 mai 2023

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE DEMOLIR

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PD 94078 23 00002** du **20 AVR. 2023**
Un permis de démolir a été délivré à

EPA ORSA

Domicilié (e) 2 avenue Jean Jaurès
94600 CHOISY-LE-ROI

En vue de la réalisation :

Sur un terrain sis 76 RUE DE PARIS
Cadastré AP19

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le **20 AVR. 2023**

Monsieur le Maire,



Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PD 94078 23 00002** du **20 AVR. 2023** a été affichée en Mairie du
au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,